

BE-A0523_711779_712298_FRE

Inventaire des archives du couvent des dominicaines en Glain (Liège), 1615-1796



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure.....	7
Sélections et éliminations.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Couvent des dominicaines en Glain (Liège).....	9
2 - 3 Registres aux paiements des cens et rentes, avec tables. 1769-1796.....	9
4 - 5 Registres aux quittances. 1746-1795.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Couvent des dominicaines en Glain (Liège)

Période:
1615 - 1796

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.5552

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 7.00
- Etendue inventoriée: 0.20 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Couvent des dominicaines en Glain (Liège).

HISTORIQUE

²Dès l'année 1618, des tentatives sont faites pour établir un monastère de dominicaines dans la ville de Liège. Claude du Rapoy, prieur des dominicains de Liège, se donne beaucoup de mal pour y parvenir. En 1618, il adresse une lettre à l'évêque de Gand pour demander que deux sœurs viennent de Temse pour un temps limité. Sa préférence va à Anna van Bomael, née à Liège. Cette demande n'est pas immédiatement accordée, car le prieur la réitère en 1619. Apparemment, son souhait est cette fois-ci exaucé, car en juillet 1621, des plaintes émanent déjà des suffrageants de Liège au sujet de deux sœurs de Temse, les sœurs Clara et Anna van Bomael. Il demande à l'évêque de Gand de les renvoyer à Temse. Peu après, Anna van Bomael est envoyée à la nouvelle fondation à Anvers. La fondation monastique de Liège prend temporairement fin.

En 1636, Sœur Anna de Bomael, qui a déjà créé une nouvelle fondation à Châtelet à partir du monastère de Temse, se rend à nouveau à Liège pour y fonder une nouvelle communauté. Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, accorde la permission aux moniales dominicaines de s'installer dans la paroisse nouvellement fondée de Glain en 1636. Un accord est également conclu entre le curé de Glain et les sœurs la même année. Le curé de la paroisse met à la disposition des sœurs un bâtiment et un jardin environnant où elles s'installent. Les sœurs dominicaines peuvent également utiliser l'église paroissiale pour leurs services. En guise de compensation, elles doivent, entre autres, payer toutes les dettes et les rentes de la propriété et enseigner gratuitement aux jeunes de la paroisse, tous les dimanches et jours fériés, la lecture et l'écriture, la foi et la morale. En outre, elles doivent également participer au coût des réparations de l'église, dont elles doivent fournir une cire hebdomadaire. Cependant, quelques années après leur installation à Glain, les sœurs entrent en conflit avec le curé de Glain. En fait, c'est grâce à un rapport de l'un des vicaires au vicaire général que le pasteur est emprisonné. Le 16 octobre 1645, il est reconnu innocent par les autorités de Cologne. La communauté compte environ 12 à 13 religieuses au milieu du 17^e siècle. Le 14 mars 1647, le couvent est détruit à tel point que les religieuses sont obligées de le quitter. Elles ne reviennent à Glain que deux ans plus tard. Un nouvel épisode de l'histoire de leur couvent commence lorsque, le 14 mars 1647, Ferdinand de Bavière accède à la demande des sœurs d'être libérées de la

2 Cette rubrique est entièrement reprise de L. DE MECHELEER, *De orde van de Dominicanessen*. Monasticon, Bruxelles, 2001 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796, 38), p. 191-198.

juridiction épiscopale. Elles souhaitent être placées sous la supervision des prédicateurs. Le magister général place les sœurs sous l'autorité du provincial de la province française le 4 septembre 1649. Le père Collinet, prieur du monastère de Liège, est nommé vicaire des religieuses. En raison de sa mauvaise gestion, la communauté connaît de grandes difficultés et est placée sous la juridiction de la province de Basse-Allemagne en 1653.

Vers la fin du XVIIe siècle, les sœurs connaissent une situation financière et spirituelle plus favorable. Apparemment, le nombre de moniales a dû augmenter légèrement, car en 1681, un nouveau bâtiment est érigé, qui doit désormais accueillir 14 ou 15 personnes. L'église a également été construite à la même époque. En 1705, le complexe conventuel est entouré d'un mur. Les religieuses sont expulsées de leur couvent en 1796, qui est vendu deux ans plus tard.

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

- 1 COUVENT DES DOMINICAINES EN GLAIN (LIÈGE)
Manuscrit intitulé : " La vie de la vénérable sœur Thérèse de la Croix, converse professe du monastère d'Englein [couvent de Glain]". [XVIIe siècle, après 1673].
1 cahier
- 2 2 - 3 REGISTRES AUX PAIEMENTS DES CENS ET RENTES, AVEC TABLES. 1769-1796.
1769-1796.
1 volume
- 3 1772-1795.
1 volume
- 4 4 - 5 REGISTRES AUX QUITTANCES. 1746-1795.
1746-1775.
1 volume
- 5 1773-1795.
1 volume
- 6 Œuvres de loi (ventes, locations, cautions, constitutions, etc.), procès. 1615-1786.
1 chemise
- 7 Invitation à payer la simple taxe sur les biens féodaux, allodiaux et nobles pour 2 bonniers de terre à Velroux. 15 juillet 1771.
1 pièce
- Non consultable